

Domaine Public

1 8 3 9

Edition PDF
du 28 septembre 2009

Les articles mis en ligne
depuis DP 1838
du 21 septembre 2009

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.
En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Le sauvetage de l'assurance-invalidité, illustration du conservatisme helvétique

Une fois de plus, le système a heureusement
fonctionné. Mais sa capacité d'adaptation à l'évolution
accélérée des circonstances est préoccupante
(André Gavillet)

Aux urnes, les urbains

Les affaires locales étaient aussi au menu des
votations dimanche. Parcours non exhaustif dans les
villes et cantons des deux côtés de la Sarine
(Yvette Jaggi)

Inexorable, le vote des classes populaires en faveur de l'UDC?

Des recherches universitaires permettent de mieux
comprendre comment socialistes et Verts pourraient
renouer avec une base qui s'effrite
(Daniel Schöni Bartoli)

Nationalité des délinquants: la taire ou l'exposer?

Un avis de droit conclut à l'invalidité d'une initiative
populaire de l'UDC soleuroise (Alex Dépraz)

Avenir de l'AVS: pas de faillite en vue

Les démolisseurs du premier pilier perdent de vue
qu'ils sont tous les trois nécessaires
à un système de retraite durable (Lucien Erard)

Prix du lait: la puissance des tracteurs

Derrière des manifestations spectaculaires, la réalité
des enjeux et des négociations en cours (Albert Tille)

Convention contre les doubles impositions: la Suisse persiste à finasser

Le triomphalisme français ne facilite pas
la tâche de H. R. Merz (Jean-Daniel Delley)

Musée de l'Hermitage à Lausanne: ce qu'aiment les collectionneurs suisses

Au hasard du souvenir de la visite de l'exposition,
à voir jusqu'au 25 octobre,
et de la lecture du catalogue... (Daniel Marco)

Le sauvetage de l'assurance-invalidité, illustration du conservatisme helvétique

Une fois de plus, le système a heureusement fonctionné. Mais sa capacité d'adaptation à l'évolution accélérée des circonstances est préoccupante

André Gavillet (27 septembre 2009)

La cause tenait de l'évidence. L'endettement, le déficit annuel, l'importance de cette assurance, l'assurance-invalidité, dans notre système d'assurances sociales, tout justifiait une intervention politique décidée. Elle a eu lieu, *in fine*, mais il aura fallu subir des années de résistance conservatrice avant que le peuple, majoritairement, et les cantons, de justesse, ne la ratifient.

Rappel de la course d'obstacles. Lente révision de la loi (la cinquième!) sous menace de ne pas accorder les moyens financiers si des restrictions n'étaient pas votées. Puis – compromis imposé – que les ressources nouvelles, soit l'augmentation de la TVA, seraient provisoires et la 6e révision engagée sans tarder. Enfin, devant la défaillance

d'économiesuisse, report d'une année de l'entrée en vigueur. Ces concessions successives ont permis à la Suisse institutionnelle de s'engager et de trouver une majorité, malgré une campagne de faible propagande, en regard des moyens de l'UDC se complaisant dans son rôle d'opposant.

A été vécue une fois de plus l'importance de l'exigence constitutionnelle de la majorité des cantons. Mais les petits cantons de Suisse centrale ne peuvent, sans risque pour l'équilibre confédéral, exploiter leur compétence fiscale et d'aménagement du territoire à l'extrême de l'égoïsme cantonal et repousser les actes de solidarité nationale. L'un plus l'autre poussés à l'excès finiront par fissurer la cohésion du pays.

Enfin, il faut reprendre le dossier TVA. Nous aurons à augmenter cet impôt substantiellement si nous voulons adhérer ou nous rapprocher de l'Union européenne. Or se révèle, pour décrier cet impôt, une conjonction de la gauche qui le considère ataviquement comme antisocial, et de la droite qui en fait un de ses thèmes du refus de l'impôt.

La votation, heureuse, sur l'AI voudrait qu'on se réjouisse de ce sauvetage. Mais comment ne pas mesurer l'emprise du conservatisme helvétique à tous les niveaux: parlementaire, constitutionnel et fiscal. Est en jeu notre capacité d'adaptation dans l'environnement international.

Aux urnes, les urbains

Les affaires locales étaient aussi au menu des votations dimanche. Parcours non exhaustif dans les villes et cantons des deux côtés de la Sarine

Yvette Jaggi (28 septembre 2009)

Urbanisme et construction

Le plus gros enjeu se trouvait à Lausanne, dont le vaste projet de transformation urbaine intitulé Métamorphose était contesté par une initiative «conservatrice» émanant d'habitants et soutenue par A

Gauche toute et le PDC; ensemble, ils s'opposaient à la descente du stade de football des hauts de la Pontaise vers les bords du lac. Les citoyens ont débloqué le long processus de Métamorphose par 55,9% de non à l'initiative.

A Genève aussi, une «gauche de la gauche» muée en gardienne du patrimoine guerroyait contre l'extension du bâtiment de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), cible habituelle des altermondialistes. Près de deux votants de la Ville sur trois

(62,8%) ont dit oui à l'extension du siège de l'OMC, au nom de la Genève internationale et des apports qu'elle représente à l'économie locale.

Outre Sarine, peu de projets à proprement parler urbains. Tout juste le plan de quartier autorisant la construction à Pratteln de la plus haute tour de Bâle-Campagne (75 à 82 mètres) sur le site d'entreprises disparues. Approuvé par 53,1% des votants après un référendum soutenu par les Verts et l'Alliance des Indépendants. Autre construction prévue, celle du nouveau centre informatique de la ville de Zurich sur la colline de l'Albis, pour le modique investissement de 140 millions, accordés par plus de 75% des citoyens.

Transports et circulation

Outre Sarine en particulier, les grandes affaires locales et régionales de ce dernier dimanche de votation concernaient les transports et la circulation. Ainsi, les Bâlois ont dit un petit oui (51%) au redimensionnement d'un kilomètre et demi de larges boulevards d'entrée en ville, rendus superflus par l'aménagement de l'autoroute urbaine A 36. Echec de peu d'un référendum du TCS, appuyé par les libéraux-radicaux, qui s'opposait aux 30 millions de francs nécessaires.

Les citoyens de Winterthur ont en revanche plébiscité, par 67,8% des votants, la piste cyclable que l'UDC a dénoncée comme «*la plus onéreuse du monde*»: 4705 francs le mètre courant, le prix du bouclement de l'un des plus denses réseaux urbains de voies réservées aux

vélos.

Les Bernois étaient, eux, confrontés à une proposition socialiste, adoptée par l'exécutif et le parlement de la Ville puis soumise au peuple par référendum spontané, qui a finalement échoué de justesse: 51% des votants de la Ville fédérale ont refusé d'envisager (au stade du crédit d'étude) la suppression de toute circulation automobile privée sur la place de la gare CFF. La crainte d'un report de trafic sur les quartiers avoisinants a sans doute pesé lourd dans la décision populaire.

La répartition égalitaire du bruit des avions desservant l'aéroport de Kloten, demandée par une initiative cantonale dite «*Fairflug*» (trafic aérien équitable), a été nettement rejetée dans tous les districts du canton de Zurich, à 3 contre 1 en moyenne (75,2%). Effet prévisible d'un partage tellement équitable des nuisances sonores que tous les résidents se sont sentis également menacés...

A noter enfin que les deux tiers (67,2%) des votants soleurois ont rejeté la proposition d'un barème écologique pour le calcul de la taxe cantonale sur les véhicules à moteur, classés selon leur dépense énergétique. Soleure en reste donc au système traditionnel de l'impôt fondé sur la cylindrée.

Communes et institutions

Au terme d'une procédure de concertation de plusieurs années, la ville de Zoug s'est donné un nouveau plan directeur communal, approuvé par 61,2% des votants. Score satisfaisant pour l'exercice difficile consistant à présenter

une vision urbanistique autonome et crédible pour l'avenir d'une ville de plus en plus intégrée dans la zone d'influence directe de la métropole zurichoise, dont le centre se trouve à 24 minutes de RER.

Le canton de Glaris poursuit la préparation de sa grande réforme institutionnelle, qui réduira au 1er janvier 2011 le nombre de ses communes de 25 à 3. Les citoyens viennent d'élire les membres des futurs exécutifs communaux, qui travailleront en parallèle avec les autorités actuelles dès juillet prochain. Artisans et bénéficiaires de la réforme, les radicaux ont raflé douze des 29 postes électifs. Outre quatre sans parti, on compte trois PDC et autant de socialistes et de Verts, tandis que la formation de Mme Widmer-Schlumpf a deux élus et les chrétiens-sociaux un seul, tout comme l'UDC. On peut être le premier parti du pays et peiner à se faire élire dans les exécutifs locaux, en Suisse centrale comme dans le reste du pays.

Pour sa part, le canton d'Argovie reste un solide bastion de l'UDC qui vient de faire échouer, par sa seule force, le démarrage de la réforme institutionnelle soumise au peuple. A une courte majorité de 51,2%, les citoyens argoviens ont refusé un premier train de lois relatives au statut des communes ainsi qu'au partage des tâches et des coûts entre elles et le canton.

L'ensemble des votations évoquées ici se caractérisent par des taux de participation plutôt modestes, avoisinant les 40%. Mis à part quelques

résultats indiscutables, les majorités demeurent souvent étroites, parfois inférieures à 55%. Ce qui permet aux perdants de jouer les déçus en

bien et de proclamer leur intention de rester actifs ou du moins vigilants. Déclaration sans doute sincère et bien compréhensible, même si

l'expérience montre qu'elle n'est pas toujours suivie de l'effet annoncé.

Inexorable, le vote des classes populaires en faveur de l'UDC? *Des recherches universitaires permettent de mieux comprendre comment socialistes et Verts pourraient renouer avec une base qui s'effrite*

Daniel Schöni Bartoli (23 septembre 2009)

Le paysage électoral suisse a été considérablement bouleversé depuis une vingtaine d'années. Le parti des Verts a vu doubler son score électoral national en atteignant 9,6% des voix en 2007, mais un mouvement plus ample encore a frappé un champ électoral qui brillait jusque-là par sa stabilité: l'UDC est passée de 240'000 électeurs en 1991 (sur environ 2 millions) à 666'000 en 2007 (sur 2,3 millions), soit un saut de 11,9% à 28,9% de l'électorat dans l'élection au Conseil national. Ce score inhabituellement élevé lui a valu la conquête de 64 sièges sur les 200 de la Chambre basse alors qu'elle n'en avait que 21 à l'issue des élections fédérales en 1991.

Cette montée inexorable de l'UDC a donné lieu à de nombreuses analyses ces dernières années. Olivier Meuwly, notamment, a montré comment l'UDC avait dépassé ses rivaux de droite (DP 1801). D'autres ont évoqué le très généreux financement des campagnes par de riches soutiens, l'importance cardinale d'un leader charismatique ou encore l'étonnante modernité des campagnes politiques. Mais ces différentes explications font

l'impasse sur un autre phénomène: pendant que l'UDC a capté un électorat que l'on aurait naïvement cru acquis à la gauche et composé de gens aux revenus modestes, le parti socialiste est devenu (à l'instar des Verts) un parti dont l'électorat est majoritairement composé par des électeurs des classes moyennes. Cette situation paradoxale méritait que des politologues s'y intéressent, comme Hanspeter Kriesi, invité lors d'une récente journée de réflexion de *Domaine Public* à Montaubion.

Le projet de recherche *Selects* de la fondation FORS (*Swiss foundation for research in social sciences*) consacré aux élections fédérales 2007 fournit de nombreuses informations quantitatives quant à la participation et aux choix électoraux des citoyens appelés aux urnes. Les travaux de Daniel Oesch et Line Rennwald portant sur «*La disparition du vote ouvrier, le vote de classe et les partis de gauche en Suisse*» et «*Les préférences politiques des classes sociales et le vote de gauche en Suisse en 2007*» tentent d'éclairer ces déplacements électoraux en se basant sur les données *Selects 2007*. Leur analyse porte sur le

vote en faveur des partis de gauche (en fait le PS et les Verts), mais le vote UDC leur sert de contrepoint pour mieux démontrer certaines évolutions. Selon ces deux politologues, le «*vote de classe*» reste une explication valide, même si les préférences électorales des classes sociales ont beaucoup changé à la faveur de la tertiarisation de l'économie et de l'ouverture internationale.

Les résultats de l'étude *Selects 2007* montrent précisément que le parti socialiste et les Verts réalisent des scores supérieurs à leur moyenne nationale auprès de groupes désignés comme «*spécialistes socioculturels*» et «*spécialistes techniques*». Alors que le soutien des classes populaires (travailleurs de production, de services et employés de bureau) à ces deux partis est inférieur à leur moyenne nationale. A l'inverse, l'UDC reçoit 40% des suffrages des travailleurs de services, 38% des travailleurs de production et 31% des employés de bureau (et 44% des petits indépendants, ce qui est moins surprenant). La structure de l'électorat de l'UDC est diamétralement opposée à celle des partis de gauche et l'UDC

est réellement devenue le «*parti des petites gens*», de la Suisse d'en bas en quelque sorte. L'évolution qui mène à cette situation a d'ailleurs été plus particulièrement forte entre 2003 et 2007. Les pertes électorales du PS ne s'expliquent pas par un recul du vote des classes moyennes en sa faveur, mais bien par celui des classes populaires: de 26% à 18% pour les employés de bureau et de 20-21% à 16% pour les travailleurs de production et de services.

L'ancrage du PS au sein des classes populaires pourrait encore s'effriter à l'avenir, sachant que l'UDC réalise également un score supérieur à la moyenne auprès des retraités (36%). En effet, c'est bien auprès des salariés et des jeunes en formation que le PS et les Verts réalisent leurs meilleurs scores. Si le niveau de revenu semble jouer un rôle dans les choix électoraux, le niveau de formation est également mis en évidence par l'étude: 28% des universitaires choisissent le PS et 8,5% l'UDC. Inversement, 39% des titulaires d'un CFC choisissent l'UDC mais seulement 15% d'entre eux votent pour le parti socialiste. La taille de la commune de résidence semble aussi jouer un rôle: les choix en faveur de l'UDC se renforcent dans les petites communes et ceux en faveur de la gauche dans les grandes villes.

Daniel Oesch et Line Rennwald permettent alors d'y voir plus clair. L'électorat de gauche est divisé en deux grandes catégories dont les choix concordent généralement sur

les thématiques économiques, mais discordent sur les sujets plus culturels que sont les migrations et la sécurité. L'électorat populaire est beaucoup plus sensible aux thématiques de l'UDC, alors qu'il aurait tendance à ne pas se retrouver dans le programme économique de ce parti. A l'inverse, ce même électorat aurait tendance en majorité à ne pas se reconnaître dans les choix culturels de la gauche qui conviennent si bien aux classes moyennes plus aisées. Or, ce que les politologues mettent en évidence, c'est justement que ce clivage d'ordre culturel l'emporte aujourd'hui sur le clivage économique, incarnation traditionnelle de l'opposition entre la gauche et la droite.

Fondamentalement, l'intérêt de la gauche serait de pouvoir réunir les classes moyennes et les classes populaires sur un même programme politique. Mais l'hétérogénéité de cet électorat sur les questions d'immigration et sur l'intégration européenne fait obstacle à cette stratégie. Il est d'ailleurs frappant de constater que les deux partis qui montent, les Verts et l'UDC, sont justement ceux dont la base est homogène sur les thématiques culturelles. Les migrations et la sécurité constituent des préoccupations prioritaires pour 51% des travailleurs de services et 41% des travailleurs de production. Et ce sont justement ces thèmes qui ont permis à l'UDC de s'approprier le vote des classes populaires.

Pour le PS en particulier, c'est donc bien la question de l'offre politique qui est en jeu: il doit retourner à la rencontre des classes populaires. Choisir la voie d'un populisme de gauche à opposer à celui de l'UDC serait pourtant une stratégie de reconquête à courte vue et qui montrerait assez vite ses limites. De même, compter passivement sur une exploitation des contradictions de l'électorat UDC n'offre que peu d'espoir, comme on peut l'observer depuis deux décennies. Par ailleurs, la gauche n'a pas à renoncer à ses convictions fondamentales en faveur de l'ouverture aux migrations et à l'intégration européenne, sauf à se renier elle-même. Mais elle gagnerait par contre à ne pas abandonner ce terrain à l'UDC et à oser afficher fortement un discours propre.

C'est bien en remettant le clivage social et économique au centre du jeu politique que la gauche peut tenter de retrouver ses électeurs perdus. C'est au fond le type de manœuvre que l'UDC a si bien réussi ces dernières années en imposant ses thématiques. Les chercheurs montrent que la gauche ne perdrait que peu de soutien dans les classes moyennes en thématisant prioritairement les questions économiques; mais elle pourrait gagner beaucoup de soutien auprès des classes populaires. Celui qui impose ses thèmes comme prioritaires réussit à unifier son propre camp. Si le PS y parvenait aussi bien que l'UDC, l'équilibre politique de la Suisse serait considérablement transformé.

Nationalité des délinquants: la taire ou l'exposer?

Un avis de droit conclut à l'invalidité d'une initiative populaire de l'UDC soleuroise

Alex Dépraz (25 septembre 2009)

L'UDC n'est pas avare de propositions relevant du populisme pénal. Sa section soleuroise a lancé une initiative populaire cantonale demandant que la loi contraigne les autorités policières et judiciaires à faire systématiquement état de la nationalité des délinquants, ou soupçonnés de l'être. Le gouvernement soleurois, se fondant sur un avis de droit du professeur Thomas Fleiner, estime que cette initiative est contraire au droit supérieur et demande au parlement cantonal de l'invalidiser.

Selon cette expertise, l'initiative – qui ne laisse aucune marge de manoeuvre aux autorités – contrevient au droit fédéral sur plusieurs aspects. La mention de la nationalité constitue d'abord une atteinte injustifiée aux droits de la personnalité, en particulier lorsque la personne en cause bénéficie encore de la présomption d'innocence. En outre, l'indication systématique de cet élément contrevient au nouveau code de procédure pénale suisse, dont l'entrée en vigueur est prévue en 2011. L'article 74 de cette future loi imposera aux autorités policières et judiciaires de «*respecter la présomption d'innocence du prévenu de même que les droits de la personnalité des personnes concernées*» en cas d'information publique sur une procédure pénale pendante. Or, dans l'immense majorité des cas, la nationalité du délinquant n'est pas un

élément utile pour comprendre le dossier. Surtout, comme le relève Fleiner, la révélation de la nationalité d'un délinquant a souvent un effet de discrimination indirecte en jetant l'opprobre par ricochet sur l'ensemble des personnes de cette même origine.

La marge de manoeuvre apparaît donc déjà restreinte pour les autorités. Quant aux journalistes, les directives adoptées par le Conseil suisse de la presse précisent que la mention de la nationalité doit faire l'objet des mêmes conditions restrictives que les autres indications relevant de la sphère personnelle, c'est-à-dire qu'elle ne se justifie que lorsqu'elle est nécessaire à la compréhension du récit. Ainsi, la mention des nationalités devrait être bannie en cas d'accident de la route ou de trafic de stupéfiants, la couleur du passeport étant généralement autant utile pour comprendre ce genre de faits que de savoir que le suspect est grand, blond ou marié.

Toutefois, en pratique, les nationalités des suspects, auteurs ou condamnés sont fréquemment mentionnées tant dans les communiqués des forces de police que dans les médias. Pourtant, les garanties de présomption d'innocence et de la liberté personnelle figurent déjà dans la Constitution. Le Conseil de la presse a même cautionné cette pratique. Dans une affaire de moeurs où la mention des nationalités n'amenait rien de

tangible à la compréhension du récit, l'organe de surveillance a jugé que «*s'abstenir de toute précision sur les origines des suspects aurait été irréaliste*» au regard du contexte politique (cf. prise de position n°52 / 2007).

Le mal est donc déjà fait et les bénéfices politiques pour l'UDC engrangés. Il ne s'agit pas de mettre la poussière sous le tapis: la nationalité du délinquant, le statut dans le pays, la nationalité des parents peuvent être des facteurs qui sont en corrélation plus ou moins grande avec une activité délinquante. Il est justifié que la nationalité des auteurs figure dans les statistiques et puisse être analysée dans ce cadre et avec la rigueur scientifique qui s'impose. Cela ne doit pas pour autant conduire à une transparence totale dans des cas concrets et à donner trop d'importance à cet élément au détriment d'autres comme l'origine sociale de auteurs. La nationalité est en outre un critère peu pertinent, puisque plusieurs centaines de milliers d'«étrangers» de la deuxième ou troisième génération ne sont pas Suisses. Le prétendu débat sur la nationalité des auteurs d'infractions s'en trouve considérablement biaisé. Et les préjugés xénophobes renforcés.

Le débat qui s'amorce sur la validité de l'initiative de l'UDC soleuroise pourrait avoir le mérite de rappeler aux autorités et à la presse les règles en vigueur et d'en

revenir à une pratique plus stricte. Au Grand Conseil

soleurois, puis probablement au Tribunal fédéral de

trancher.

Avenir de l'AVS: pas de faillite en vue

Les démolisseurs du premier pilier perdent de vue qu'ils sont tous les trois nécessaires à un système de retraite durable

Lucien Erard (26 septembre 2009)

Inconséquents tous ces Cassandre qui annoncent la faillite de l'AVS d'ici 15 ou 20 ans, mais qui n'ont pas bougé un cil pour renflouer l'assurance-invalidité et l'assurance-chômage en déficit depuis des années.

Inconséquents, mais aussi menteurs car leurs soi-disant calculs, fondés sur le droit actuel, ne tiennent pas suffisamment compte ni d'une augmentation possible de la croissance économique, ni d'une immigration de travailleurs étrangers qui se poursuit depuis des décennies et dont rien n'indique la fin.

Une autre faiblesse de ces prévisions tient à l'indice mixte. Les rentes sont indexées à la moyenne de l'augmentation des prix et de celle des salaires. Si l'indexation se limitait à l'évolution du coût de la vie, un taux de croissance plus élevé permettrait de financer davantage de rentiers. Mais les prévisions incluent une progression des salaires, ce qui conduit à une augmentation réelle des rentes, dont personne ne parle, et qui absorbe les ressources supplémentaires prévues.

Contrairement au deuxième pilier, dont la solidité dépend d'un marché des capitaux dont on vient de découvrir la fragilité qui est le revers de son

dynamisme potentiel, la rente AVS que l'on verse aux retraités dépend uniquement de la marche de l'économie et surtout de la pérennité du système. On doit dire aux jeunes salariés qu'ils toucheront leur AVS tant que l'économie suisse continue d'être prospère et que la génération alors active accepte de verser des cotisations ou, en d'autres termes, une petite partie du revenu national. Augmenter au besoin les cotisations AVS, ou mieux encore financer une partie des rentes par la TVA de façon à ne pas réduire la compétitivité de nos entreprises et frapper aussi les biens et services importés, n'a, au demeurant, pas du tout les mêmes conséquences en période de stagnation ou avec une croissance de l'économie – et des revenus – de 3 % par exemple.

Les retraités d'aujourd'hui ont largement financé l'AVS d'une génération qui avait peu ou pas payé de cotisations. Or on les traite de privilégiés, touchant des rentes payées par la génération actuelle qui elle ne toucherait plus rien, l'AVS n'étant plus viable. Quelqu'un peut-il vraiment imaginer que l'on va supprimer les rentes vieillesse? Pourtant certains n'hésitent pas à répéter, et ce depuis des dizaines d'années, que l'AVS court à la faillite. Donner l'impression que le

premier pilier ne survivra pas est le plus sûr moyen de démotiver ceux qui paient des cotisations!

Comment expliquer cette politique de démolition systématique? Elle est menée par ceux qui ont laissé se creuser les trous de l'assurance-invalidité et de l'assurance-chômage, espérant effrayer l'électeur et lui faire ainsi plus facilement accepter des économies sur le dos des plus défavorisés. Pour les retraites, comme il faudra bien finir par les financer, ils emploient une autre tactique: persuader ceux qui sont encore jeunes qu'ils paient pour rien. Car ces mêmes milieux sont les chantres du deuxième et du troisième pilier: avoir son propre argent pour ses vieux jours plutôt que payer à l'AVS pour les autres et devoir dépendre, au moment de sa retraite, des cotisations des actifs. La crise financière a montré combien il serait risqué de ne compter que sur son bas de laine et son deuxième pilier. Le système de répartition de l'AVS est plus solide économiquement. Il est plus sûr, à condition que tous lui fassent confiance. Mais il ne rapporte presque rien aux banques, aux assurances et aux autres institutions financières. Est-ce là l'explication?

Prix du lait: la puissance des tracteurs

Derrière des manifestations spectaculaires, la réalité des enjeux et des négociations en cours

Albert Tille (27 septembre 2009)

Cent trente tracteurs, quel argument de poids! En surfant sur la révolte des paysans européens, le syndicat Uniterre est parvenu à mobiliser ses troupes pour de spectaculaires manifestations. Bien sûr, il ne parviendra pas à obtenir sa revendication phare: un franc par kilo de lait. Mais il a attiré l'attention des médias, muets jusqu'ici sur une année de difficultés paysannes (DP 1794).

La presse agricole, qui a suivi pas à pas la dégradation du marché du lait, n'ignore évidemment pas les manifestations d'Uniterre. Elle affiche cependant une attitude différente de celle des médias qui débarquent sur une terre inconnue. Répercutant la position d'Agora, qui regroupe les organisations professionnelles agricoles de Suisse romande, elle craint que

les manifestants fassent échouer les négociations en cours entre paysans, transformateurs et distributeurs pour stabiliser le marché et donc le prix du lait. Les principes d'un arrangement sont acquis au niveau national. Les partenaires fixeront des quotas de production et des prix contractuels. Les quantités de lait produites en supplément seront écoulées selon leur valeur via une bourse (DP 1831).

La mise en œuvre de l'accord se heurte encore à de colossaux «détails». C'est l'épreuve de force entre les producteurs qui réclament des revenus décents et les transformateurs qui veulent pouvoir exporter des produits laitiers suisses fortement excédentaires. La dégringolade des cours européens ne facilite pas une

entente. Ce ne sera évidemment pas un franc par kilo alors que les paysans européens touchent actuellement trois fois moins. L'accord se fera peut-être autour de soixante centimes. C'est aussi la bisbille entre les différentes fédérations régionales de producteurs qui veulent obtenir les plus gros quotas. Berne attend que les interlocuteurs s'entendent avant de donner force obligatoires aux arrangements conclus.

Les organisations agricoles ont la prudence de s'afficher comme des partenaires fiables qui laissent leur tracteur au garage. Mais le bruit fait par les paysans dissidents a réveillé une partie de l'opinion. Un bruit qui sera certainement entendu dans les discrets salons des négociateurs.

Convention contre les doubles impositions: la Suisse persiste à finasser

Le triomphalisme français ne facilite pas la tâche de H. R. Merz

Jean-Daniel Delley (24 septembre 2009)

En signant le 27 août dernier un avenant à la convention contre les doubles impositions (CDI) avec la Suisse, la ministre française de l'économie et des finances ne cachait pas sa satisfaction. Désormais, il suffira au fisc d'outre Jura de fournir le nom et l'adresse du contribuable

soupçonné de fraude, la période visée et de préciser quelles informations sont recherchées à propos de quel impôt. L'article 10 lettre e) de l'avenant stipule que le fisc doit fournir «*les nom et adresse de toute personne dont il y a lieu de penser qu'elle est en possession des renseignements*

demandés», notamment la banque, «*dans la mesure où ils sont connus*». Une formulation qui, sur le fond, reprend les exigences du modèle d'accord sur l'échange de renseignements en matière fiscale de l'OCDE à son article.5, al.5, litt.e. Ce qui signifie, en bon français, que

ces informations, les plus difficiles à élucider pour le fisc, ne sont pas une condition indispensable à l'entraide.

Suite aux réactions suscitées par l'accord, le département fédéral des finances (DFF) a publié le 14 septembre un communiqué qui n'a guère

attiré l'attention. Pourtant le DFF y glisse une petite phrase qui, à l'instar d'un boomerang, risque fort de revenir dans la figure de notre pays: si le nom de la banque n'est pas indispensable, l'est par contre le numéro de compte bancaire international (IBAN) du contribuable soupçonné. Ce qui

revient à exiger de connaître le nom de la banque abritant les avoirs dudit contribuable.

Le DFF croit-il pouvoir ainsi rouler le partenaire français par un tour de passe-passe sémantique?

Musée de l'Hermitage à Lausanne: ce qu'aiment les collectionneurs suisses

Au hasard du souvenir de la visite de l'exposition, à voir jusqu'au 25 octobre, et de la lecture du catalogue...

Daniel Marco (22 septembre 2009)

L'éternelle indécision du spectateur devant les œuvres de Pablo Picasso et Georges Braque: du premier *L'étagère* (1911-12) et *Le Pont-Neuf* (1911); du second *Le Petit Provençal* (1913). Juan Gris n'est pas là! Braque se méfiait beaucoup de Picasso, craignant à juste titre sa capacité de «développeur». Il y a d'autres travaux de Picasso de la fin des années 30, moins attrayants.

Une salle, belle et troublante, où sont réunies des œuvres de Max Ernst, un surréaliste label André Breton, le pape du mouvement: *Forêt et soleil* (1927), *Cage, forêt, soleil noir* (1927) et *Grande forêt* (1938). La forêt est compacte, obscure, inquiétante; elle est à l'image de la ville la nuit, et la ville nocturne procède de la forêt: *Vision provoquée par l'aspect nocturne de la porte Saint-Denis* (1927).

La salle des couleurs, que l'on croit sorties des tubes, posées selon des ordres néo-impresionnistes. De Braque,

encore lui, deux tableaux au même titre et de la même date *Paysage à l'Estaque* (1906). Deux aussi de Maurice de Vlaminck *Le Verger* (1905) et *Le remorqueur à Chatou* (1907). On a appelé cela le fauvisme, mais à bien regarder les œuvres de Braque, on pressent ce que l'on appellera le cubisme.

En amont de ces classiques, deux toiles de l'un des maîtres de l'histoire de la peinture moderne Paul Cézanne: un portrait *Madame Cézanne accoudée* (1879-74) et un paysage *L'aqueduc du canal du Verdon* (1879-83) où l'on voit la pose volontaire de la couleur afin de créer le monde au lieu de le représenter. Comme on écrit dans les guides touristiques: «*Vaut le voyage*».

Dans la même veine, incontournable dans une exposition de peintures consacrée aux collections suisses, cinq œuvres de Ferdinand Hodler dont trois paysages, *Le Grammont* (1905),

Neige en Engadine (1907) et *Paysage au bord de l'Arve* (1912) où le peintre suivant sa ligne symboliste ne représente pas la réalité mais crée un univers imaginaire à partir de celle-ci.

Dans les salles à l'éclairage bien dosé de l'extension en sous-sol, on peut voir la suite de l'histoire picturale dans la deuxième moitié du vingtième siècle. Quelques arrêts et repères choisis: Pierre Soulages, sans titre (1971). «*J'aime l'autorité du noir. C'est une couleur qui ne transige pas*» aurait-il dit. Willem de Kooning, sans titre (1970), né sans particule, pour qui «*Le style est une supercherie*». Cy Twombly, trois œuvres dont *Proem* (1983), une toile contenant toutes sortes de traces, écrits, chiffres, barbouillages, griffonnages, etc. Antoni Tapiès, *Relief ocre sur rose* (1965), qui qualifie ses œuvres de «*champs de bataille où les blessures se multiplient à l'infini*». Sam Francis, deux

œuvres, dont *Mainly Blue* (1965) pour cet artiste qui a décidé de ne s'intéresser qu'au fond du tableau; il n'a pas besoin de peindre des figures, seul l'intéresse «*l'espace qui s'étend entre les choses*». Jackson Pollock n'est pas là!

L'exposition se termine par une œuvre de Mark Rothko *No 15*

(1952), expression du *Colorfield Painting*.

C'est de nouveau la mode – mais peut-être n'a-t-elle jamais cessé – des expositions où le temps s'affiche dans le titre par noms d'artistes interposés voire encore où un lieu se matérialise. Ce genre a ses qualités et ses défauts, entre les

coups de cœur d'un commissaire d'exposition et la didactique artistique que doit assurer un musée. Il a aussi ses limites dans la longue liste des artistes absents. *Passions partagées. De Cézanne à Rothko. Chefs-d'œuvres du XXe siècle dans les collections privées suisses* baigne dans cette ambiguïté intéressante.